

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2 du 2 janvier 1953 :

n° 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date de publication
2 janvier 1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé à solde entière d'une durée de trois (3) mois est accordé à M. Mohamed Aouad Kattaby, mécanicien en service au Port de Djibouti, pour compter du 1er janvier 1953.